



**SECTION SYNDICALE
C.F.T.C.
D'AULNAY-SOUS-BOIS**

Aulnay sous bois, le 19 février 2010

COMMUNIQUÉ

Suppression de la Brigade de Nuit de la Police Municipale d'Aulnay-Sous-Bois

Chers(es) collègues,

Le 25 janvier 2010, en présence de la majorité du personnel de la Police Municipale Monsieur Gérard SEGURA, Maire, d'Aulnay-Sous-Bois a présidée une réunion.

A cet effet, la Direction de la Police Municipale, nous a communiqué une **PROPOSITION** de remaniement des effectifs de la Police Municipale **PARTIELLE**, approuvée par Monsieur le Maire, **APPLICABLE** à partir du 1^{er} mars 2010.

Dans cette proposition, datée du 11 décembre 2010 et référencée "RL/MP n°76/09", nous constatons la suppression de quatre fonctionnaires de nuit reversés à la brigade de jour.

Concernant les fonctionnaires des brigades de nuit restant, soit deux brigades de six policiers, la proposition de planning précise dans la partie technique :

- **"V- PARTIE TECHNIQUE**

Cette brigade de NUIT assurera en priorité la TELESECURITE. Le planton basculera les appels concernant la sécurité publique au commissariat."

La brigade de nuit avec six fonctionnaires existera uniquement pour assurer la TELESECURITE, ce qui veut dire, la suppression totale des brigades de nuit pour 2011 si les contrats de télé-sécurité n'étaient pas reconduits. A ce sujet Monsieur le Maire a déclaré, qu'il refusait les nouveaux contrats de télé-sécurité, malgré une demande importante des Aulnaysiens.

Le syndicat CFTC/SNPM, déplore le fait de ne pas avoir, dans l'intérêt des Aulnaysiens, été entendu sur ses préoccupations concernant la continuité du service public.

Le 08 février 2010

Confirmation Des Mouvements d'Effectifs

Une note de service interne référencée "n°14/2010", confirme les mouvements d'effectifs, concernant nos quatre collègues de la nuit, son application sera effective à partir de la deuxième semaine de mars 2010.

Extrait de la note précitée :

- **"MISSION :**

Les agents effectueront une surveillance de la voie publique (affaires, notes de service) mais ils devront s'adapter en basculant sur le commissariat, les interventions qui pourraient leur prendre du temps.

Ils devront effectuer, en priorité, les alarmes de la télé-sécurité."

La Section Syndicale C.F.T.C. d'Aulnay-Sous-Bois, constate une fois de plus, le peu d'intérêt porté par la municipalité, concernant la continuité du service public, surtout concernant l'assistance, la sécurité et la tranquillité publique, assuré la nuit depuis tant d'année auprès des administrés d'Aulnay-Sous-Bois.

Fort de constater, au vu de la note de service, la brigade de nuit pourra intervenir sur des interventions qui ne prennent pas de temps, c'est-à-dire aucune intervention possible concernant :

L'ASSISTANCE

Souvent seuls interlocuteurs pour les personnes en détresse la nuit, nous ne pourrions plus porter assistance :

Aux Sans Domicile Fixe, aux médecins de nuit dans les secteurs sensibles, aux Sapeurs Pompiers, aux services de régulation des transporteurs urbains, aux aulnaysiens, etc.

LES INTERVENTIONS

Ne pourraient être assurées les interventions concernant :

Les troubles de la tranquillité publique, les mineurs en fugue, les entraves à la circulation dans les halls d'immeubles, les différends, les ivresses publiques et manifestes, la consommation d'alcool sur la voie publique, les interpellations d'individus dans le cadre du flagrant délit, les renforts aux effectifs de la Police Nationale, le relevé des infractions au Code de la Route : Conduite en état d'ivresse, stationnement gênant les sorties de garages, emplacements handicapés, etc.

CONCLUSION

Monsieur le Maire, les Policiers Municipaux ont donné des milliers d'heures de sommeil depuis des années afin de sécuriser, la nuit, la ville d'Aulnay sous Bois. De ce fait, grâce à ces fonctionnaires les élus de la ville ont pu passer des nuits paisibles. Aussi ils n'accepteront pas aujourd'hui d'être traités comme des parias.

Pour la Section Syndicale CFTC

David MESERAY